

LES DELIBERATIONS COMPLETES ET LES ANNEXES PEUVENT ETRE
CONSULTEES AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

INTERCOMMUNALITE

DCC 11-045

**AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE PROJET DE SCHEMA
DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI).**

Le conseil communautaire décide à la majorité des suffrages exprimés de donner un avis défavorable sur :

- ♦ *les préconisations N°16 (fusion au plus tard le 01/06/2013, avec effet au 01/01/2014, de VC et de la CCPG, en intégrant les communes de Rannée et de Bais de manière à régler la discontinuité territoriale) et 17 (un rapprochement ou le renforcement des coopérations entre la CC Au Pays de la Roche aux Fées et le nouvel ensemble « VC+CCPG » sera recherché pour une échéance postérieure à 2014) formulées par le Préfet dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du 28 avril 2011. Il déplore que ce schéma conduise à un affaiblissement de la Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » et rappelle que notre souhait était de créer deux Communautés de communes équilibrées au sein du Pays de Vitré. La fusion des Communautés de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » et du Pays Guerchais permettait de régler le problème de discontinuité territoriale et confortait les deux territoires. Le conseil communautaire demande que soit accordé un délai pour poursuivre pendant l'année 2012 la réflexion en lien avec les territoires limitrophes pour proposer la solution la plus pertinente : une Communauté de communes à 16 communes ou une seule communauté à l'échelle du Pays de Vitré.*

Votants : 56

Vote pour : 29 voix choix n° 2 - Oui à l'avis proposé dans la délibération

Vote contre 10 voix choix n° 1 - Oui pour le SDCI proposé par le Préfet

12 voix choix n° 3 - Autre proposition

Abstentions : 5 voix

TIC

DCC 11-046

VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'approuver le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique des Pays de Vitré – Porte de Bretagne et de Fougères.*

DC11-047

PROJET PILOTE DE DEPLOIEMENT D'UN RESEAU TRES HAUT DEBIT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE LA ROCHE AUX FEES ET PRISE DE COMPETENCE FACULTATIVE EN AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De donner un avis favorable au lancement du projet pilote de déploiement d'un réseau très haut débit sur le territoire de la Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » ;*
- ◆ *D'approuver la prise de compétence facultative comme suit :*
 - 2. Aménagement de l'espace
 - ⇒ 2.8. Aménagement numérique du territoire limité à l'étude de faisabilité de déploiement d'un réseau très haut débit.
- ◆ *D'autoriser la Présidente à notifier la présente délibération aux communes et à signer tous documents relatifs à cette modification statutaire.*

ENVIRONNEMENT

DCC 11-048

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA RESTAURATION DU BOCAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME BREIZH BOCAGE – LOTS 1 & 2

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *d'attribuer les marchés de travaux concernant la restauration du bocage - lots 1 et 2, à la SARL Lardeux de Rannée pour les montants maximum suivants :*
 - **Lot n °1** : Création et restauration de talus (montant maximum de la 1^{ère} année : 20 000 € H.T. ; montant maximum de la 2^{ème} année : 25 000,00 € H.T. ; Montant maximum de la 3^{ème} année : 30 000,00 € H.T.)
 - **Lot n°2** : Plantations bocagères (montant maximum de la 1^{ère} année : 160 000 € HT, montant maximum de la 2^{ème} année : 170 000,00 € H.T. ; montant maximum de la 3^{ème} année : 180 000,00 € H.T.).
- Ces prestations feront l'objet de deux marchés à bons de commande ;*
- ◆ *d'autoriser la Présidente à signer et notifier les marchés et tous documents s'y rapportant.*

DCC 11-049

DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES : REALISATION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS A JANZE, STRUCTURATION D'UNE FILIERE BOIS-ENERGIE ET EXTENSION DE COMPETENCES.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ◆ *de donner un avis favorable à la réalisation d'un réseau de chaleur bois énergie sur le site de l'Yve à Janzé.*
- ◆ *de désigner la Communauté de communes comme maître d'ouvrage du réseau.*
- ◆ *D'approuver la création d'une nouvelle compétence facultative comme suit : "Production et distribution de chaleur" : création, gestion et exploitation d'un réseau de chaleur sur le site de l'Yve, à Janzé.*
- ◆ *d'approuver l'extension de compétence "environnement" comme suit :*
6. Environnement
⇒ 6.5. Promouvoir et développer les énergies renouvelables par :
« Le soutien et l'accompagnement à la création et à la structuration d'une filière bois-énergie ».

ECONOMIE

DCC 11-050

CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR AVEC LE FONGECIF POUR LA MISE EN PLACE D'UN POINT RELAIS (SERVICE D'INFORMATION A DISTANCE).

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *d'autoriser la mise en place d'un service d'information destiné aux salariés ou aux personnes sans emploi sous la forme de réunions d'information à distance sur le bilan de Compétences, par le biais d'une solution de type « web conférence », utilisant le multimédia (image et son) .*

DCC 11-051

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA ZA DE FROMY

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *d'autoriser la commune de Retiers à réaliser les travaux d'assainissement sur le parc d'activités économiques de Fromy.*

DCC 11-052

LANCEMENT DES MARCHES DE TRAVAUX DES TRANCHES I ET II POUR L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES LE BOIS DE TEILLAY A JANZE

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *d'autoriser la Présidente à lancer les marchés en procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics pour un montant prévisionnel de **2 347 452 € HT** pour la tranche ferme, et de **470 470 € HT** pour la tranche conditionnelle, soit un montant total prévisionnel de **2 817 922,00 € HT** ;*
- ◆ *d'autoriser la Présidente à signer et notifier les marchés de travaux avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres dans la limite de 2 817 922,00 € HT ;*
- ◆ *d'autoriser la Présidente à relancer les lots qui auraient été déclarés infructueux par la commission d'appel d'offres selon une procédure adaptée.*

DCC 11-053

LANCEMENT DES MARCHES DE TRAVAUX SUR LE PARC D'ACTIVITES DU RONZERAY A MARTIGNE FERCHAUD - TRANCHE I

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *d'autoriser la Présidente à lancer les marchés en procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics pour un montant prévisionnel de **432 415 € HT** ;*
- ◆ *d'autoriser la Présidente à signer et notifier les marchés de travaux avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offre dans la limite de 432 415 € HT ;*
- ◆ *d'autoriser la Présidente à relancer les lots qui auraient été déclarés infructueux par la commission d'appel d'offres selon une procédure adaptée.*

DCC 11-054

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FORET DU THEIL - EXTENSION DE LA ZA DU BOIS DE TEILLAY : DESSERTE EN EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *d'adopter l'étude chiffrée présentée par le cabinet 2LM, maître d'œuvre missionné par le Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil, à savoir **104 440,21 € HT** (base mai 2011) correspondant aux travaux relatifs à la fourniture et à la pose de 1 830 ml de canalisation de Ø 127.8/140, la fourniture et la pose de 7 poteaux d'incendie et 1 branchement de Ø 32 pour l'alimentation de la future station d'épuration ;*
- ◆ *de donner pouvoir à la Présidente pour effectuer toutes démarches et signer tous les documents nécessaires pour constituer le financement ;*
- ◆ *de rembourser le montant de la dépense indiqué ci-dessus au Syndicat des Eaux de la forêt du Theil.*

DCC 11-055

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FORET DU THEIL - AMENAGEMENT DE LA ZA DU RONZERAY : DESSERT EN EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ d'adopter l'étude chiffrée présentée par le cabinet 2LM, maître d'œuvre missionné par le Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil, à savoir **70 393,75 € HT** (base mai 2011) correspondant pour la phase 1 à la fourniture et à la pose de 569 ml de canalisation de Ø 99.4/110, la fourniture et la pose de 2 poteaux d'incendie, 1 branchement Ø 63 et 1 branchement Ø 25 de 256 ml pour l'alimentation du futur poste de refoulement des eaux usées et pour la phase 2 à la fourniture et la pose de 569 ml de canalisation de Ø 99.4/110, la fourniture et la pose de 3 poteaux d'incendie et un branchement de Ø 25 de 5 ml pour l'alimentation du futur poste de relevage ;
- ◆ de donner pouvoir à la Présidente pour effectuer toutes démarches et signer tous les documents nécessaires pour constituer le financement ;
- ◆ de rembourser le montant de la dépense au Syndicat des Eaux de la forêt du Theil.

CULTURE

DCC 11-056

RECTIFICATIF DES TARIFS DE L'ECOLE D'ARTS PLASTIQUES POUR 2011-2012

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ d'adopter les tarifs tels que proposés ci-dessous pour l'année scolaire 2011-2012 :

1) Droits d'inscription annuel par élève : **4,55 € (+2%)**

Rappel droits 2010-2011 : 4,45 €/an

2) Frais de scolarité par élève :

Libellé	Pour mémoire tarifs par trimestre 2010 / 2011	Propositions tarifs par trimestre 2011/2012 (+ 2%)
Cours 1h00 (petits)	46.20	47.10
Cours 1h30 (adolescents)	58.20	59.40
Cours 2h00 (adultes)	79.60	81.20

3) Supplément par trimestre pour élève extérieur à la Communauté de Communes :

montant indiqué ci-dessus + 29.20 € **(+2%)**

(Rappel tarif 2010-2011 : + 28.60 €)

4) Tarif familial :

- 1er inscrit : plein tarif
- 2ème inscrit : - 20 %
- 3ème inscrit (enfant ou jeune): gratuité

5) Cas particulier pour une famille comportant 3 adultes :

- 1er inscrit : plein tarif
- 2ème inscrit : - 20 %
- 3ème inscrit : - 20 %
- 4ème inscrit : gratuité

HABITAT

DCC 11-057

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : BILAN 1ERE ANNEE

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *de prendre acte du bilan de l'année 2010,*
- ◆ *de prendre en compte les conclusions des études de stratégie foncière et pré-opérationnelle OPAH et de les intégrer au PLH afin de garantir l'atteinte des objectifs et orientations fixées sur la durée du PLH.*

TRANSPORT

DCC 11-058

DEMANDE D'ENTREE SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL DU PAYS DE LA ROCHE AUX FEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MOYENNE VILAINE SEMNON POUR SON SERVICE DE TRANSPORT

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *de donner un avis favorable à l'entrée sur notre territoire, et uniquement sur le point d'arrêt de la gare de Janzé, au service de lignes de rabattement de la Communauté de communes de Moyenne Vilaine Semnon, et ceci à partir du 1^{er} septembre 2011 ;*

TOURISME

DCC 11-059

ACQUISITION DE LA MOTTE FEODALE SUR LA COMMUNE DE MARCILLE-ROBERT

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *d'acquérir auprès de l'ensemble des héritiers de la propriété de Mlle Le Gonidec de Kerhalic les parcelles D521, D522, D523, D524, D527 d'une superficie totale de 13.244 m² situées en bordure de l'étang à Marcillé-Robert ;*
- ◆ *de fixer le prix d'achat à 55 000 €, auquel s'ajouteront les honoraires de négociation ;*

RESSOURCES HUMAINES

DCC 11-060

CREATION D'EMPLOIS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *de créer deux emplois **d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe (cat. C)** pour les services « Economie emploi et administration générale » et « Accueil ». Les intéressées continueront de bénéficier de leur régime indemnitaire antérieur.*

DCC 11-061

CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE PRINCIPAL

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *de créer l'emploi **d'Attaché Principal (cat. A)** pour la Direction Générale. L'intéressée continuera de bénéficier de son régime indemnitaire antérieur.*

DCC 11-062

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES - CREATION D'EMPLOIS

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *de créer les emplois énoncés ci après à compter du 1^{er} septembre 2011 ;*

Cadre d'emplois	Service	Grades	Nbre emplois	Date effet
<u>FILIERE CULTURELLE</u> Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique	Etablissement d'enseignements artistiques	Assistant spécialisé d'enseignement artistique à raison de 10 H 00 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel	1	01/09/11
Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique	Etablissement d'enseignements artistiques	Assistant spécialisé d'enseignement artistique à raison de 17 H 00 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel	1	01/09/11
Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique	Etablissement d'enseignements artistiques	Assistant spécialisé d'enseignement artistique à raison de 10 H 30 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel	1	01/09/11
Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique	Etablissement d'enseignements artistiques	Assistant spécialisé d'enseignement artistique à raison de 4 H 15 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel	1	01/09/11
Assistant ou assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique	Etablissement d'enseignements artistiques	Assistant ou assistant spécialisé d'enseignement artistique à raison de 6 H 00 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel	1	01/09/11
Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique	Etablissement d'enseignements artistiques	Assistant spécialisé d'enseignement artistique à raison de 1 H 30 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel	1	01/09/11
Assistant d'Enseignement Artistique	Etablissement d'enseignements artistiques	Assistant d'enseignement artistique à raison de 1 H 30 / S Non-titulaire - Cat B.	1	01/09/11
Assistant d'Enseignement Artistique	Etablissement d'enseignements artistiques	Assistant d'enseignement artistique à raison de 16 H 45 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel	1	01/09/11
Assistant d'Enseignement Artistique	Etablissement d'enseignements artistiques	Assistant d'enseignement artistique à raison de 17 H 55 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel	1	01/09/11
Assistant d'Enseignement Artistique	Etablissement d'enseignements artistiques	Assistant d'enseignement artistique à raison de 15 H 50 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel	1	01/09/11
Assistant d'Enseignement Artistique	Etablissement d'enseignements artistiques	Assistant d'enseignement artistique à raison de 14 H 05 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel	1	01/09/11
Assistant d'Enseignement Artistique	Etablissement d'enseignements artistiques	Assistant d'enseignement artistique à raison de 5 H 30 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel	1	01/09/11
Assistant d'Enseignement Artistique	Etablissement d'enseignements artistiques	Assistant d'enseignement artistique à raison de 3 H 05 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel	1	01/09/11
Assistant d'Enseignement Artistique	Etablissement d'enseignements artistiques	Assistant d'enseignement artistique à raison de 7 H 50 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel	1	01/09/11
Assistant d'Enseignement Artistique	Etablissement d'enseignements artistiques	Assistant d'enseignement artistique à raison de 7 H 00 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel	1	01/09/11
Assistant d'Enseignement Artistique	Etablissement d'enseignements artistiques	Assistant d'enseignement artistique à raison de 19 H 10 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel	1	01/09/11

◆ De modifier le tableau des effectifs de la Communauté de communes en conséquence.

FINANCES

DCC 11-063

CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS AU TITRE DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2011.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ♦ *de programmer les projets au titre de la dotation de fonctionnement 2011. L'enveloppe octroyée est de 92 254 €. Un plancher de subvention de 300 €/action a été institué.*
- ♦ *d'autoriser la Présidente à signer la convention à intervenir avec le Conseil général.*

PAYS DE VITRE- PORTE DE BRETAGNE

DCC 11-064

CONVENTION-CADRE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ANIMATION TERRITORIALE DE SANTE POUR 2011

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ♦ *d'approuver la convention, portant sur l'année 2011, et ayant pour objet la mise en œuvre du dispositif d'animation territoriale de santé sur le territoire afin de contribuer à la promotion de la santé et à sa prise en compte dans les autres politiques locales.*

COMMUNICATION

DCC 11-065

RAPPORT D'ACTIVITE 2010 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « AU PAYS DE LA ROCHE AUX FEES »

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ♦ *de prendre acte du RA 2010 de la Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » ;*